

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 39 (1910)

**Heft:** 16

  

**Rubrik:** La Société d'éducation à Bulle [suite]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin

## pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

---

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.  
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le D<sup>r</sup> Julien Favre**, professeur à l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à **M. J. Crausaz**, 4, rue Grimoux, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

---

**SOMMAIRE** : *La Société d'éducation à Bulle (suite)*. — *Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite (suite)*. — *La « Ligue de la Croix » et l'enseignement antialcoolique (suite et fin)*. — *Bilan géographique et historique de 1909 (suite)*. — *L'école moderne (suite et fin)*. — *Notre enseignement de la composition*. — *Echos de la Presse*. — *Bibliographie*. — *Chronique scolaire*. — *Avis*.

---

## LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION A BULLE

(Suite.)

### LE BANQUET

Il est près d'une heure lorsque la séance est levée ; c'est dire qu'elle fut longue et laborieuse. La fanfare bulloise, infatigable malgré l'inclémence du temps, nous attend sous une pluie battante. Le cortège est bientôt organisé et se rend à l'Hôtel Moderne où a lieu le banquet ; hôtel bien qualifié, certes, car tout ici respire le luxe et le confort le plus raffiné ; à voir ce superbe édifice à l'architecture élégante et imposante tout à la fois, ne se croirait-on pas transporté à la Côte d'Azur, en face

d'un de ces somptueux « palaces », rendez-vous de l'aristocratie mondaine et « sélecte » ? C'est à faire pâlir de jalousie les hôteliers de notre capitale. Vraiment, comme disait un loustic, si Fribourg avait un Hôtel Moderne, Fribourg serait un petit Bulle !

La salle de banquet, fort belle et magnifiquement ornée pour la circonstance, comprend deux étages et des galeries. Les tables, très bien mises, sont prêtes depuis longtemps, et déjà la musique, habilement dirigée par M. Radraux, attaque l'un des plus beaux morceaux de son répertoire. Nos estomacs pourraient, à vrai dire, se passer d'entraînement, tant ils « clament » la faim, selon la pittoresque expression du facétieux Chalamala. Le menu, que n'aurait à coup sûr pas désavoué Brillat-Savarin, de gastronomie mémoire, est déclaré parfait et dégusté avec entrain.

*M. Currat*, président de la fête, souhaite une cordiale bienvenue aux convives et, en particulier, aux représentants des cantons voisins, de l'Université, du Collège, du Technicum et de l'École normale de Hauterive, et désigne comme major de table M. Pasquier, instituteur à Gruyères, qui s'acquitte de sa tâche avec beaucoup de brio et une verve intarissable.

*M. Demierre*, directeur de l'École secondaire de Bulle, en un style fleuri et avec un profond sentiment religieux, porte le toast à l'Église. Il rappelle la mémoire de Léon XIII, le Pape des rapprochements inespérés, le Pape des ouvriers. Il parle avec non moins d'éloquence de Pie X, le Pape de la restauration du règne de Jésus-Christ. Son toast est aussi à notre Evêque vénéré, dont on vient de célébrer le 60<sup>me</sup> anniversaire de prêtrise, au clergé foncièrement bon et toujours si fidèle soutien du corps enseignant.

Il est donné ensuite lecture des dépêches de M. le juge fédéral Schmid, un vieil ami de l'Association ; de M. Torche, conseiller d'Etat ; de M. le colonel Reynold, un habitué, lui aussi, des réunions de la Société d'éducation ; de M. Greber, inspecteur scolaire de la Singine, qui souhaite à l'assemblée un rayon de soleil.

A *M. Yerly*, instituteur à Avry-devant-Pont, est échue la chance de porter le toast à la patrie. Il l'élève très haut, cette belle patrie, célèbre son développement économique considérable et ses nouvelles lignes de chemins de fer, entrevoit même l'avenir de sa navigation fluviale. Puis il nous met en garde contre certain modernisme attentatoire à la prospérité morale de la Suisse.

Ici se place un charmant tableau : une élève de M<sup>lle</sup> Magnin, institutrice à Bulle, accompagnée de deux gentilles petites

fillettes au minois frais et souriant, présente à M. le conseiller d'Etat Python deux splendides bouquets aux couleurs de la ville de Bulle. Elle joint à son cadeau un compliment si vibrant de poésie que nous ne pouvons résister au désir d'en citer quelques passages :

« L'aurore d'un beau jour a lui sur nos vieux donjons : tous les cœurs sont en liesse ! C'est qu'il nous est donné de goûter aujourd'hui une grande joie : notre cher Directeur de l'Instruction publique s'est arraché à ses labeurs incessants pour venir honorer par sa présence la fête, qui réunit tant d'amis dans nos murs.

« Vous êtes père, vous êtes bon : puisse Dieu vous laisser longtemps encore l'arbitre de nos destinées scolaires...

« D'autres proclament vos mérites éminents et votre infatigable énergie. La part qui nous est dévolue, c'est celle du cœur ; c'est la meilleure, elle ne nous sera point ôtée. A nous donc de vous présenter l'hommage de notre affection. Nous, enfants de Bulle, qui avons grandi au sein de cette merveilleuse nature où nous avons appris à aimer ce qui est beau, ce qui est grand, ce qui est bon, nous sommes vraiment des enfants privilégiés, car, autour de nous, nous sentons planer, comme des anges invisibles, des affections multiples, une hiérarchie cordiale dont vous êtes le couronnement. »

Les enfants saluent aussi le prêtre en la personne de M. le Dr Alex. « Il nous est doux, disent-elles, de saluer, en la personne de M. le Dr Alex, notre vénéré pasteur, de lui donner ce témoignage public d'amour filial. C'est bien là le père spirituel de nos âmes, qui réalise si bien les paroles du divin Maître : « Laissez venir à moi les petits enfants ! »

C'est ensuite un délicat hommage aux autorités pleines de sollicitude, aux dévoués inspecteurs et inspectrices « qui travaillent fidèlement à la vigne qui leur a été confiée ». Enfin, les petites avocates voudraient inviter toute la jeunesse scolaire de notre cher canton de Fribourg à unir ses voix aux « liaubas » des armaillis, pour chanter un cantique d'amour et de reconnaissance à celui qui, poursuivant son idéal, nous montre la voie du devoir et de l'honneur.

Cette jolie scène prend fin, et, aux acclamations de l'assistance, M. Python, directeur de l'Instruction publique, adresse quelques paroles affectueuses aux gracieuses fillettes de Bulle.

Les instituteurs de la Sarine, sous la direction experte de M. Galley, donnent avec beaucoup d'expression les *Guerriers* de Saint-Saëns, puis les petits chevriers de Chalamala chantent d'une voix fraîche et pure le délicieux *Bequi, bequa.....* de MM. Thürler et Lauber.

M. *Fernand Ruffieux*, instituteur à Bulle, porte en excellents termes le toast aux amis de l'éducation populaire. Il adresse un salut de bienvenue tout spécial aux délégués de la Société suisse d'éducation, aux représentants du Valais, de Vaud et du Jura ; il se réjouit aussi de la présence au milieu de nous des vénérables membres du clergé, des magistrats du pays, des distingués professeurs de nos établissements supérieurs d'instruction qui couronnent dignement l'édifice intellectuel dont l'école primaire est la base.

C'est au tour maintenant d'une autre chorale de district, la société de chant des instituteurs de la Veveyse, de se faire applaudir par une bonne interprétation d'un morceau de M. Bovet, professeur de musique à l'École normale : *C'est la chanson.* (La fin prochainement.)

---

## RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1909, lu à l'assemblée générale du 18 juin 1910, à Fribourg.

(Suite)

---

### Cotisations des Sociétaires.

En 1909, le Caissier a perçu :

a) 12 cotisations à 15 fr. et un solde . . . . .	Fr.	180 80
b) 345 cotisations à 30 fr. et un solde . . . . .	»	10,363 25
Total	Fr.	10,544 05
En 1908, les cotisations perçues s'élevaient à . . . . .	»	10,185 —
Augmentation	Fr.	359 05

Cette augmentation se justifie essentiellement par le fait qu'en 1909 il a été perçu 16 cotisations afférentes aux années précédentes, tandis qu'au 31 décembre dernier une dizaine de cotisations seulement restaient impayées. De plus, le nombre des premières cotisations payées, en 1909, s'est élevé à 27, contre 23 en 1908.

Sous date du 25 juin, le Conseil d'Etat, prenant en considération les propositions de l'assemblée générale, fixa la cotisation, pour 1909, à 30 fr., et le Comité donna au Caissier l'ordre de procéder à la perception en suivant le mode adopté les années précédentes.

D'un rapport ultérieur du Caissier, il résulte qu'à la date du 21 octobre, 65 cotisations restaient impayées. Sur ce nombre, 34 sociétaires avaient demandé un délai qui leur fut accordé, tandis que 31, qui avaient laissé retourner leur carte de remboursement sans explication